Prof. Dr méd.
Christophe Büla

Prof. Dr méd.
Gabriel Gold

Dr méd.
Jérôme Morisod

Assureurs-maladie

Pas très rassurant!

Les patients âgés ignorent que certaines caisses et non des moindres cherchent à faire des économies sur leur dos : comme elles ne peuvent contester le forfait DRG en soins aigus, elles vont tout faire pour diminuer leur financement dans les services de réadaptation, qui facturent au tarif journalier.

Dans notre clinique de réadaptation gériatrique, en 2013, plusieurs patients se sont vu refuser totalité ou partie du séjour hospitalier par leur assureur, alors que l'indication était posée par l'hôpital envoyeur. Il ne s'agissait pas de banalités, mais de réadaptation post-fracture d'épaule, de fibroses pulmonaires décompensées, ou encore de fractures de chevilles, nécessitant une décharge prolongée… A chaque fois, l'argumentation est la même : ces soins peuvent être réalisés à domicile, et ceci en dépit de multiples comorbidités associées (démence, hémiplégie, déconditionnement, fragilité extrême…)

Malgré des courriers répétés aux médecins-conseils, nous n'avons pu que déplorer leur refus persistant. Nos patients âgés sont alors confrontés au difficile choix entre le retour à domicile (alors que leur réadaptation n'est pas terminée), ou le maintien en milieu hospitalier à leurs frais (forfait hôtelier de 160 CHF/jour, pour le Valais).

Une telle attitude de la part de certaines caisses est inacceptable et démontre bien le peu de connaissances et d'intérêt de leurs médecins-conseils aux problématiques de la personne âgée.

Pour notre part, nous conseillons vivement au patient de changer d'assurance de base, ce qui, par un hasard pervers, profite à l'assureur, qui se débarrasse ainsi de ses « mauvais risques »…

Malgré cela, et pour le bien-être de nos patients, nous ne pouvons que recommander aux médecins installés d'adopter la même attitude lorsqu'ils apprennent que ce type de mésaventure est survenu à l'un de ses patients.

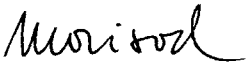

Dr méd. Jérôme Morisod, St-Maurice